



RÈGLEMENT INTERIEUR, CHARTE INFORMATIQUE ET INTERNET (A consulter sur le site) ET ANNEXE RÈGLEMENT DU COLLEGE

ANNEXE DU COLLEGE :

1- Retards

1^{ère} heure de chaque demi-journée (cf emploi du temps de l'élève) : pour tout retard après la 2^{ème} sonnerie, l'élève doit se présenter au conseiller d'éducation qui décidera s'il est autorisé à rentrer en cours ou s'il doit se diriger en permanence. Rappel : 3 retards par trimestre non justifiés = Avertissement de ponctualité. Un retard est justifié uniquement sur présentation d'un billet SNCF ou RATP.

2- Absences

Toute absence doit être justifiée par mail par les parents auprès du conseiller d'éducation du niveau concerné au plus tard à 9h le jour de l'absence.

M. Mme _____
Parents de l'élève _____
en classe actuelle de _____

certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la charte informatique et Internet ainsi que de l'annexe du règlement du collège (absences et retards).

Nous engageons à en respecter scrupuleusement toutes les clauses, sans restriction.

Fait à _____, le _____,

Signature de l'élève

Signature Père/Mère

Signature Père/Mère

L Ü B E C K A S S O M P T I O N

ÉCOLE
8 rue de Lübeck - 75116 Paris
Tél. : 01.47.20.07.27
ecole@assomption-lubeck.com

COLLÈGE et LYCÉE
6 rue de Lübeck - 75116 Paris
Tél. : 01.47.20.91.83
assistante.direction@assomption-lubeck.com

<https://assomption-lubeck.com> . [FB](#) . [Instagram](#) . [Linkedin](#)